

République Française
Département Indre et Loire
Commune de Louans

Compte rendu de séance
Séance du 27 Juin 2016

L' an 2016 et le 27 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Mme GOUGET Micheline, Maire.

Présents : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M. BROUSSEAU Hubert, M. VAH Jean-François, M. FOUSSIER Fabien, M. CLISSON Frédéric, Mme DUBREUIL PICHON Claude, M. BARON Benoist, M. PLOTON Pascal, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic

Absent(s) : M. LEROUX Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 21/06/2016

Date d'affichage : 21/06/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUBREUIL PICHON Claude

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- I - Aménagement et mise en accessibilité du centre-bourg
- II - Projet de renforcement de la défense incendie à "La Grande Rue"
- III - Projet de renforcement de la défense incendie à "La Lande"
- IV - Questions diverses

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

IV - Arrêté préfectoral du projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des Communautés de Communes de Loches Développement, Du Grand Ligueillois, de Montrésor et de la Touraine du Sud.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

I - Aménagement et mise en accessibilité du centre-bourg

Madame le Maire expose au Conseil que la commune a lancé une consultation le 23 mai 2016 portant sur un marché public de "aménagement et mise en accessibilité du centre-bourg".

Madame le Maire expose qu'après l'analyse des offres présentées par les soumissionnaire, et négociation avec chaque entreprise, l'entreprise BELLIN TP a proposé l'offre la mieux disante pour un montant de 366 001.18 € HT (439 201.42 € TTC) ;

En conséquence, Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce marché de travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de travaux relatif à "l'aménagement et mise en accessibilité du centre-bourg" avec l'entreprise BELLIN TP pour un montant de 366 011.18 € HT (439201.42 € TTC), ce montant est réparti comme suit :

- 190 228.75 € HT (228 274.50 € TTC) pour la tranche ferme
- 175 772,43 € HT (210 926.92 € TTC) pour la tranche conditionnelle

AUTORISE Madame le Maire à ordonner les dépenses relatives à ce marché, inscrite au BP 2016

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

II - Projet de renforcement de la défense incendie à "La Grande Rue"

Dans le cadre de la mise en conformité de la défense incendie au lieu-dit "la Grande Rue",
Pour permettre l'acceptation de futures nouvelles constructions ou extensions de bâtiments existants,
Pour se mettre en conformité avec le SDIS,

Madame le Maire propose d'établir une convention avec Monsieur BARANGER Jean-Marie, propriétaire de la parcelle Z 20, relative à l'utilisation d'un point d'eau lui appartenant comme réserve à incendie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des présents, décide à l'unanimité :

- de charger Madame le Maire de signer avec Monsieur BARANGER Jean-Marie, la convention relative à l'utilisation de son point d'eau situé sur la parcelle Z 20, comme réserve à incendie.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

III - Projet de renforcement de la défense incendie à "La Lande"

Dans le cadre de la mise en conformité de la défense incendie au lieu-dit "la lande",
Pour permettre l'acceptation de futures nouvelles constructions ou extensions de bâtiments existants,
Pour se mettre en conformité avec le SDIS,

Madame le Maire propose d'établir une convention avec Mr VAH Michel représentant le GFR de La Lande, propriétaire de la parcelle ZI 104, relative à l'utilisation de son ancienne fosse à lisier située sur cette parcelle lui appartenant, comme réserve à incendie,

Après en avoir délibéré, Monsieur Michel VAH ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal à la majorité des présents, DECIDE :

- de charger Madame le Maire de signer avec Mr VAH Michel, représentant le GFR de La Lande, la convention relative à l'utilisation de son ancienne fosse à lisier située sur la parcelle Z 20, comme réserve à incendie.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

IV - Arrêté préfectoral du projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des Communautés de Communes de Loches Développement, du Grand Ligueillois, de Montrésor et de La Touraine du Sud

Madame le Maire indique que la notification de l'arrêté fixant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPIC) issu de la fusion des communautés de communes de Loches Développement, du Grand Ligueillois, de Montrésor et de la Touraine du Sud a été reçue le 12 mai, et communiqué à l'ensemble des membres du Conseil. Le périmètre du nouvel EPCI correspond aux territoires des quatre Communautés de Communes de Loches Développement, du Grand Ligueillois, de Montrésor, et de la Touraine du Sud.

Le conseil municipal doit, au titre de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2016, se prononcer dans les 75 jours sur:

1. le périmètre de la future structure,
2. son nom
3. son siège
4. sa gouvernance

Madame le Maire rappelle la démarche entreprise en vue d'un rattachement de la commune de Louans à la Communauté de Communes du Val de l'Indre. Dans sa réponse à notre lettre du 2 avril 2016, le Préfet nous a fait savoir que le projet de SDCI ayant été arrêté le 30 mars 2016, il n'était pas possible à ce stade d'en rectifier le périmètre. Toutefois, il nous est possible de recourir à l'une des procédures de droit commun offerte par la loi, en particulier à la procédure dérogatoire de l'article L 5214-26 du CGCT, pour demander le retrait de la commune de la CCGL et son adhésion à la CCVI, ce qui ne pourra en tout état de cause être formellement mis en œuvre qu'après la mise en place de la nouvelle carte intercommunale, soit après le 1^{er} janvier 2017.

Après discussions avec les Présidents de ces deux Communautés de Communes, il apparaît que le moment opportun pour initier la mise en œuvre de cette procédure dérogatoire se situe au mois de septembre/octobre 2016. Il s'agira alors de présenter à chacun des conseils communautaires un dossier expliquant les raisons qui poussent la commune de Louans à demander son retrait de la CCGL pour adhérer à la CCVI, afin que chaque conseil communautaire puisse voter, sur le retrait pour la CCGL et sur l'adhésion pour la CCVI.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal est invité à délibérer sur le point N° 4 de l'ordre du jour.

Le conseil Municipal,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale et la République et notamment son article 35,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-16 en date du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Indre et Loire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-25 en date du 9 mai 2016 fixant le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des Communautés de Communes du Grand Ligueillois, de Loches Développement, de Montrésor, et de la Touraine du Sud, notifié à la commune de Louans le 12 mai 2016,

1. Sur le périmètre du nouvel EPCI
VOTES POUR : 0
VOTES CONTRE : 6
ABSTENTIONS : 7
2. Sur le nom du nouvel EPCI
VOTES POUR : 0
VOTES CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 13

3. Sur le siège du nouvel EPCI
VOTES POUR : 0
VOTES CONTRE : 2
ABSTENTIONS : 11

4. Sur la gouvernance du nouvel EPCI
VOTES POUR : 0
VOTES CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 13

V - Questions diverses

a) Ecole : 69 élèves inscrits

Le regard a été changé

Les grilles du parc à vélo ressoudées

b) Travaux centre-bourg : réunion le 07/07 de la sous commission départementale pour l'accessibilité

c) Distribution des bulletins communautaires

Séance levée à: 21:30

En mairie, le 05/07/2016
Le Maire
Micheline GOUGET